

Service de consultation

Effectif et personnalisé

Le service de consultation de l'administration cantonale est spécialisé dans la gestion des conflits au travail et de la perte d'emploi non fautive.

Nos prestations

Nous travaillons selon la méthode du conseil à court terme orienté vers les solutions. Nos consultations sont gratuites, confidentielles et durent en général entre trois et cinq séances. Nos interventions sont proposées en français et en allemand.



Conseil en matière de conflits Quand ça grince au bureau ...

Les conflits se manifestent sous des formes très diverses. Parfois bruyant, parfois silencieux, un conflit est toujours ressenti comme pesant par au moins une des parties.

Nous accompagnons les personnes concernées avec efficacité et professionnalisme tout au long du processus de résolution du conflit.

Contact Nous sommes à votre écoute

Office du personnel du canton de Berne Service de consultation Münstergasse 45, 3011 Berne +41 31 633 45 78, consultation.op@be.ch

Conseil en cas de perte d'emploi non fautive

Nous vous aidons

Perdre son emploi sans en être responsable signifie devoir se réorienter. Nous conseillons et soutenons le personnel de manière simple et efficace dans leur recherche d'emploi.

Lors de la mise en œuvre de procédures de suppression de postes, nous informons et soutenons les spécialistes RH et les cadres.